



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**PROCHAINE SÉANCE DU
COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Cet avis est publié en vertu des dispositions de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 30 du Règlement numéro 257 concernant la démolition d'immeubles.

Avis est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la suite du report de sa séance prévue pour le 14 septembre 2026, le Comité d'études des demandes de démolition de la Municipalité du Canton de Gore, lors de sa séance du **21 septembre 2026**, statuera sur la demande de démolition suivante :

- Bâtiment principal situé au 266, chemin Cambria

Lors de la séance qui se tiendra à la **Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le 21 septembre 2026 à 19 h**, tout intéressé pourra se faire entendre par le Comité d'étude des demandes de démolition.

Donné à Gore, Qc.
Ce 15^e jour de septembre 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière